

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 201-205

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__201_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1917.

NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE.

NÉCROLOGIE.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

DEUXIÈME COMMUNICATION DE M. L.-J. MAGNAN SUR « LA DOUANE ET LA GUERRE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1917

La séance est ouverte à 17^h 30 sous la présidence de M. Raphaël-Georges LÉVY, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai, inséré dans le Journal de juin 1917. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. le Président met aux voix la candidature de M. VALLÉE (Charles), armateur, présenté à la dernière séance par MM. PERQUEL et BARRIOL. Cette candidature n'ayant appelé aucune observation particulière, M. VALLÉE est nommé membre titulaire.

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce qu'il a reçu l'avis du décès de M. le Dr Ernesto TERZI, membre honoraire de la Société. M. le Secrétaire général a transmis à M^{me} veuve TERZI l'expression des condoléances de la Société. Un article nécrologique sur notre collègue est inséré dans le présent numéro (Voir p. 242).

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

CANADA. — Cinquième recensement du Canada. 1911. Occupations.

ESPAGNE. — Statistique des passagers par mer. Année 1915.

FRANCE. — Statistique pénitentiaire pour l'année 1914.

HOLLANDE. — Annuaire statistique du royaume des Pays-Bas. 1914.

JAPON. — Rapports annuels sur les réformes et progrès de la Corée. 1914-1915.

PORTUGAL. — Recensement de la population du Portugal au 1^{er} décembre 1911, 5^e partie. — Population de fait, classée d'après les grandes divisions professionnelles, en distinguant le sexe, par groupe d'âges.

PORTUGAL. — Statistique spéciale annuelle du commerce et de la navigation. Année 1914.

SUÈDE. — Annuaire statistique de la Suède 1917.

— Fabrication et vente de l'eau-de-vie et fabrication du sucre de betterave. 1915-1916.

URUGUAY. — Annuaire statistique pour 1913-1914. Livre XXIV.

Il fait une mention particulière d'un ouvrage de M. PERRÉE, membre correspondant de la Société, sur *Le Port de Rouen. Ce qu'il était avant la guerre, ce qu'il est aujourd'hui*.

M. CHERVIN offre un exemplaire du nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre *L'Allemagne de demain*. L'auteur a fait, tout d'abord, un exposé détaillé des éléments démographiques de l'Empire allemand d'après les documents statistiques officiels. Puis, sur cette base solide et indiscutable, il indique comment pourront se réaliser les buts poursuivis par les Alliés. C'est ainsi qu'il montre les droits impérissables de la France sur l'Alsace et la Lorraine et le rétablissement intégral des territoires de la Belgique, de la Serbie et de la Roumanie. Il rappelle les preuves déjà données dans son précédent volume sur *L'Autriche et la Hongrie de demain*, que la libération des Slaves basée sur le principe des nationalités ne peut s'effectuer que par le démembrement de l'Autriche. Il explique ensuite comment les Polonais et les Tchécoslovaques pourront se constituer en État indépendant et souverain et de quels éléments géographiques et numériques ils se composent. Enfin, il envisage les garanties territoriales et autres à exiger — y compris la question de la rive gauche du Rhin — en dehors des restitutions et des libérations indispensables, si on veut briser la force militaire de la Prusse et de ses complices et les condamner pour longtemps à la défensive et à la paix.

DEUXIÈME COMMUNICATION DE M. L.-J. MAGNAN : « LA DOUANE ET LA GUERRE »

M. le Président donne la parole à M. L.-J. MAGNAN pour le développement de sa communication.

M. L.-J. MAGNAN indique tout d'abord les principales modifications apportées, depuis sa précédente communication, à notre législation douanière. Il décrit ensuite le rôle et le mode de fonctionnement de divers organes créés à l'occasion de la guerre, dans le but d'assurer et de contrôler les mesures de défense économique du pays. Ce sont notamment la *Commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie*, la *Commission des importations*, la *Commission permanente internationale des contingents* (C. I. C.), le *Comité de restriction du commerce avec l'ennemi*, la *Commission des bois et métaux*, la *Mission française en Suisse*, la *Société suisse de surveillance économique* (S. S. S.).

L'examen des statistiques douanières de 1916 donne lieu de constater, à

l'importation, un chiffre de 15 milliards de francs qui excède de près de 7 milliards celui de 1913, et à l'exportation, un total de 5 milliards environ, inférieur de près de 2 milliards à celui de ladite année. C'est là une situation nettement défavorable, que l'état actuel de nos industries et de notre législation ne promet malheureusement pas de voir se dénouer à bref délai. Encore, à l'importation, faut-il noter que les valeurs de l'année dernière ont été arbitrées d'après les taux de 1915, qui sont actuellement trop faibles d'un quart environ. Il s'ensuit que les importations de 1916 peuvent se chiffrer par près de 19 milliards, total supérieur de 8 milliards, c'est-à-dire de 72 % à celui de 1915.

Pour expliquer ce résultat, qui est fait pour surprendre, étant données les mesures prises par les Pouvoirs publics à l'effet de restreindre les importations, il faut remarquer, en premier lieu, que le chiffre global des importations comprend les introductions, fort importantes, effectuées pour le compte de l'armée. Quant aux restrictions édictées par le décret du 11 mai 1916 et suivants, on doit noter que jusqu'ici elles n'ont pas joué effectivement en ce qui concerne les pays alliés et qu'à l'égard des pays neutres l'effet en a été notablement amoindri par de nombreuses dérogations. Le décret du 22 mars 1917 a grandement élargi le champ des prohibitions, ce qui permettrait de supposer qu'il opposera dans l'avenir un obstacle efficace aux importations de luxe. Toutefois, des doutes peuvent être exprimés à cet égard : d'une part, l'importation des produits visés à la liste n° 2 de l'arrêté du 13 avril 1917 (produits non indispensables et marchandises de luxe) a déjà fortement diminué depuis le début de la guerre. D'autre part, si l'on admet que les marchandises destinées directement ou indirectement à la défense nationale forment 75 ou 80 % du chiffre des entrées, il reste, comme soumis à la compression effective, le quart ou le cinquième des importations. Ce résultat, quoique un peu mince, serait cependant appréciable s'il ne devait avoir sa contre-partie dans une forte diminution de nos envois à l'étranger. Il est à craindre, en effet, que des mesures de réciprocité, on pourrait dire de représailles, ne viennent annihiler nos efforts en compromettant l'amélioration de notre change et la rentrée des espèces métalliques.

L'avenir nous fixera, ajoute M. L.-J. MAGNAN, sur la valeur réelle du système économique auquel nous avons eu recours, et nous dira si nous n'eussions pas été mieux inspirés en cherchant ailleurs le relèvement de notre crédit extérieur. Ce que nous devons souhaiter, c'est de ne pas voir se justifier les craintes qu'exprimait, l'année dernière, notre éminent ancien président, M. YVES-GUYOT, lorsqu'il déclarait se méfier des prohibitions, qu'on est toujours tenté de remplacer par de gros droits, lorsqu'il faut se résoudre à les lever. A cette époque, il n'y avait encore qu'un petit nombre de marchandises prohibées. Le danger serait beaucoup plus grand aujourd'hui, l'ensemble du tarif étant englobé dans les restrictions et l'état de nos industries pouvant servir de prétexte à certaines exagérations de doctrine qui ne demandent qu'à se traduire en actes.

Il n'est pas douteux que, dans les premières années de la paix, nous serons obligés d'avoir recours, pour beaucoup de produits, à l'industrie étrangère. La barrière douanière ne devra pas, dès lors, s'élever au delà d'une limite raisonnable, bien que l'obligation dans laquelle nous serons d'acheter hors de France doive permettre l'importation, même avec de gros droits. Or la modération s'impose si l'on veut que l'intérêt du consommateur ne soit une fois de plus sacrifié.

M. L.-J. MAGNAN estime que nous aurons d'ailleurs le plus grand avantage à n'aborder la revision de notre tarif qu'après nous être mis d'accord avec nos Alliés, de manière que, tout en conservant notre autonomie, nous disposions d'éléments suffisants pour entamer les négociations difficiles d'où sortiront les futurs traités de commerce.

M. le Président remercie très vivement M. MAGNAN de sa communication

si vivante et si remplie d'aperçus ingénieux et réflexions judicieuses et il ouvre la discussion.

M. CADOUX fait remarquer l'opposition qui existe entre les termes du décret de restriction des importations et la tolérance pour ainsi dire indéfinie des bureaux anglais.

M. D'EICHTHAL indique les difficultés que l'on rencontre quand on fait une demande de dérogation : il y a un développement de papeterie qui paraît bien inutile.

M. L.-J. MAGNAN répond que le décret de restriction s'applique à l'ensemble des pays importateurs et qu'il était difficile de faire une exception pour l'Angleterre, malgré le grand développement des échanges.

Sur la demande de M. le Président, M. L.-J. MAGNAN répond que nous aurions tout intérêt à nous mettre d'accord avec nos Alliés pour la revision des tarifs de douane. Cette revision a lieu actuellement dans presque tous les pays ou, tout au moins, est en cours de préparation. L'Angleterre est en voie d'élaboration d'un tarif protectionniste. Pourquoi ne causerions-nous pas avec nos Alliés, de manière à nous réserver, par application des principes adoptés à la conférence de Londres, les avantages que nous devons nous accorder plus tard, après de nombreuses discussions et dans des conditions de hâte extrêmement défavorables ?

Au sujet de l'Angleterre, M. D'EICHTHAL fait remarquer que la question est particulièrement délicate en raison de la modification que va peut-être subir la politique douanière britannique, changement qui nous serait défavorable et contre lequel notre propre politique douanière nous rend malaisé de protester. M. L.-J. MAGNAN ajoute que, dans les négociations franco-anglaises, il conviendra de veiller à ce que les produits français similaires de ceux des Dominions ne soient pas traités, à l'entrée en Angleterre, moins favorablement que ces derniers. Il conclut que la question des rapports douaniers entre alliés est de la plus grande importance, et qu'il serait intéressant de la mettre à l'étude dès à présent, afin de permettre aux produits des pays de l'Entente de remplacer, sur les marchés de ces pays, non seulement les marchandises allemandes, mais encore les importations de certains neutres. A titre d'exemple, il cite les oranges d'Italie, qui pourraient être importées en France en quantités beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui. On devrait également régler, dans un sens favorable aux desiderata de la nation amie, la question des soieries, au sujet de laquelle une entente paraît être intervenue, au cours d'une réunion présidée à Lyon par M. le sénateur-maire HERRIOT.

Se référant à une question de M. Fernand FAURE, M. René PUPIN rappelle que M. L.-J. MAGNAN vient de citer un chiffre de 19 milliards, pour le montant de nos importations en 1916, obtenu grâce à un taux de relèvement de 25 %, et donne quelques indications relativement à des recherches analogues qu'il a poursuivies à deux reprises différentes.

La première étude a été faite au début du mois de février d'après le document des douanes donnant les résultats connus pour les onze premiers mois de 1916, et a été publié dans la *Cote de la Bourse et de la Banque* du 15 février. La méthode suivie y était indiquée comme suit : « Prendre 1914 pour base et ajouter les coefficients de relèvement adoptés pour les onze premiers mois de 1916 en y annexant un onzième fort, pour tenir compte de décembre. » Or, ces coefficients étaient, d'après le document officiel, de 87 % en moyenne à l'importation et de 50 % en moyenne à l'exportation. Sur ces bases, le résultat réel de 1916 apparaissait de la façon suivante : *importations 19 milliards 440 millions, exportations 5 milliards 470 millions.*

Le second travail a paru en mai dernier dans la *Revue internationale du Commerce et de l'Industrie*. Cette fois, les recherches étaient basées sur les chiffres provisoires de l'Administration des Douanes (année 1916 complète), majorés selon les coefficients moyens de l'*Economist* de Londres (céréales et

viande, plus 23 %...; autres objets d'alimentation, plus 20 %...; textiles, plus 42 %...; minéraux, plus 38 %...; bois, caoutchouc et produits divers, plus 29 %... comparativement à 1915). A l'aide de ces correctifs, on obtient les totaux que voici : *valeur réelle de l'importation en 1916 : 19 milliards 715 millions ; valeur de l'exportation : 6 milliards 640 millions.*

Du rapprochement de ces recherches, on peut conclure que *l'excédent des achats de la France au dehors, sur ses ventes, a été de 13 milliards 500 millions à 14 milliards en 1916.*

Tandis que, dans la période 1909-1913, la laine, le coton, la houille, les céréales étaient dans cet ordre, pour les principaux produits importés en France, en 1916, le classement par ordre de valeur se présente ainsi : céréales, grains, farines, 1 milliard 905 millions; fers et aciers, 1 milliard 678 millions; houille crue, coke, agglomérés, 1 milliard 576 millions; machines et mécaniques, 886 millions; tissus de laine, 790 millions; viandes fraîches et conservées, 694 millions; coton, 603 millions; cuivre, 553 millions; outils et ouvrages en métaux, 507 millions; sucres, 495 millions.

Dans l'ensemble, trois catégories de marchandises dépassent largement chacune la somme de 1 milliard 500 millions, six autres excèdent le demi-milliard, quatre autres se fixent en 400 et 500 millions, trente-cinq en tout dépassent une somme de 100 millions.

Les principaux produits exportés sont les tissus de soie et bourre de soie (496 millions), les produits chimiques (461 millions), les tissus de coton (298 millions) et les articles de Paris (198 millions).

Répondant à une seconde question de M. Fernand FAURE touchant le rapport qu'il pouvait y avoir entre la cherté de la vie en Angleterre et en France, M. PUPIN ne pense pas qu'il existe une différence très sensible entre le renchérissement moyen qui s'est produit des deux côtés de la Manche, par suite de ce fait, notamment, que les Français n'ont jamais eu, depuis le début de la guerre, à payer le pain d'après la parité commerciale du blé. Mais, même s'il en était autrement, le travail effectué sur les *index numbers* de l'« *Economist* » établit une relation d'année à année beaucoup plus que de pays à pays — il a pour objet de transposer un écart de prix entre 1915 et 1916 — et, si le coût de la vie est aujourd'hui ou était en 1916 un peu plus élevé en France qu'en Angleterre, il en était ainsi déjà en 1915; or, ce sont les prix français de 1915 qui ont été majorés, prix français représentés par les valeurs définitives données par l'Administration des Douanes.

M. Fernand FAURE demande à M. L.-J. MAGNAN de faire connaître si, nonobstant la suppression provisoire des publications statistiques françaises, il ne serait pas possible d'arriver à avoir des renseignements assez précis sur les valeurs à l'importation, au moyen des chiffres de recouvrements de droits de douane publiés mensuellement par l'Administration au *Journal officiel*. M. L.-J. MAGNAN répond qu'avant la guerre, les droits perçus d'après le tarif français représentaient 8 % environ de la valeur des marchandises. La hausse actuelle des valeurs a fait baisser cette proportion dans une mesure considérable. Connaissant le taux de relation de la valeur aux droits perçus, il serait possible de rechercher les éléments demandés par M. Fernand FAURE. M. L.-J. MAGNAN se propose de procéder à ce travail, dont il soumettra les résultats à la Société.

M. le Président remercie les divers orateurs et félicite chaudement M. MAGNAN d'avoir su amorcer une discussion aussi intéressante.

La séance est levée à 19^h 10.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Raphaël-Georges LÉVY.